

27 sep 2012 -18:25

Appartient à Conseil des ministres du 28 septembre 2012

e-Procurement pour les marchés publics

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet de circulaire qui vise à généraliser l'utilisation des applications e-Procurement pour les marchés publics des autorités fédérales à partir du 1er janvier 2013. L'e-Procurement permet d'effectuer toutes les procédures et transactions de marchés publics en ligne.

A partir du 1er janvier 2013, les services publics fédéraux promouvoir l'utilisation de l'e-Procurement pour leur marchés publics en publiant sur leurs portails et sites web le logo et le lien de l'e-Procurement. L'utilisation de l'e-Procurement est généralisée pour les publications via e-Notification, une fonctionnalité d'e-Procurement. Les offres pour les procédures ouvertes, les procédures restreintes et les procédures négociées avec publicité peuvent aussi être introduites via e-Procurement. Afin d'en faire connaître l'utilisation, les services publics sensibiliseront les entreprises. A partir du 1er juillet 2013 et de l'entrée en vigueur intégrale de la nouvelle législation en matière de marchés publics, les autres applications de l'e-Procurement seront également généralisées.

e-Procurement offre une série d'avantages dans les domaines de la simplification administrative, du développement durable et de la transparence des procédures de marchés publics et constitue un instrument efficace pour favoriser la concurrence.

Plus d'informations sur www.publicprocurement.be.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 05

<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>